



## BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION A LA CHARGE DU VENDEUR \*

Soumis à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière, paru au JORF n°0015 du 18 janvier 2017. En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial. La délivrance d'une note est obligatoire.  
Barème en vigueur au 1er décembre 2017.

MONTANT DE LA VENTE **	HONORAIRES MAX	
INFÉRIEUR à 15 000 €	2 000 €	TTC
De 15 000 à 30 000 €	3 000 €	TTC
De 30 001 à 64 000 €	4 500 €	TTC
De 64 001 à 75 000 €	5 000 €	TTC
De 75 000 à 94 000 €	6 000 €	TTC
De 94 001 à 110 000 €	7 000 €	TTC
De 110 001 à 130 000€	8 000 €	TTC
De 130 001 à 160 000 €	9 000 €	TTC
De 160 001 à 200 000 €	10 000 €	TTC
De 200 001 € à 300 000 €	6 % max du prix de vente	TTC
SUPÉRIEUR à 300 000 €	5 % max du prix de vente	TTC

Aucun honoraire, aucun frais ne sera dû avant la conclusion du contrat.

\* Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévues au mandat

\*\* Les honoraires sont calculés sur le prix de vente du bien.

### EUROGESTION RICHELIEU Locations - Transactions

Résidence "Le Green" - Rond point des Antilles - 2 Avenue d'Outre Mer - BP 621 - 34300 CAP D'AGDE

SARL EGV au capital de 7620€

R.C.S. BEZIERS 513 603 514 – 2009 B 599 – Siret: 513 603 514 00011 affiliée à la caisse de garantie GALIAN – PARIS  
Carte professionnelle n°2009/342274 délivrée par la préfecture de Montpellier

+33(0)4 67 01 34 02

immobilier@eurogestion.fr

www.eurogestion.fr